

Tribunes publiées dans le Journal n°160



Bénédicte Lefèvre
Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

L'action sociale, bien que relevant du Département, est au coeur de tous nos projets : Le sport, la culture, le périscolaire... tous les secteurs bénéficient d'un engagement fort de la municipalité : que chaque Blanc-Mesnilois se sente bien dans sa Ville, quel que soit son milieu social, son âge... C'est dans cette logique que s'inscrit l'inauguration de notre nouveau centre communal d'action sociale (CCAS), qui perçoit annuellement une subvention municipale de plus d'un million d'euros. Situé au sein du Pôle administratif rue Victor Hugo, il permet de répondre au mieux aux besoins de nos habitants. Il regroupe en effet désormais en un même lieu plus identifiable le service solidarité, les services des soins infirmiers, d'accompagnement et d'aide à domicile ainsi que la direction, qui profitent ainsi d'un accueil mutualisé facilitant la prise en charge des usagers et offrant une plus grande accessibilité aux prestations. Ces locaux permettent alors une synergie entre services sociaux et médico-sociaux (aides aux factures d'énergie, cartes améthyste, panier alimentaire...), les équipes assurant un accompagnement global des publics en difficulté et des personnes âgées pour lutter contre l'exclusion. Le nouveau bâtiment améliore aussi les conditions de travail de nos agents, en première ligne face à la crise. Pour eux, la Ville est allée au-delà de ses obligations, préférant une revalorisation salariale pérenne à une prime ponctuelle et passant ses aides-soignantes, titulaires comme contractuelles, en catégorie B. Le Blanc-Mesnil : une ville solidaire – n'en déplaise à ses détracteurs !



Didier Mignot
« Blanc-Mesnil à venir »

Le journal municipal a consacré un dossier sur le stationnement. L'invalidation par la justice administrative de l'arrêté de stationnement du 1er avril 2019, à la demande de Hervé Bramey et Alain Ramos, deux anciens élus municipaux, et le rejet par la Cour d'appel de la demande de la ville de surseoir à l'annulation de cet arrêté suscitent des craintes au sein de la Municipalité. Cela explique que ce sujet resurgisse. Il est utile de redire que l'opposition municipale – et c'est aussi l'esprit du recours – est favorable à une réglementation du stationnement. C'est un problème complexe, difficile à résoudre, car impliquant une cohabitation entre intérêt général et intérêt particulier, dans le respect des règles légales en vigueur. Raison de plus pour mener un débat approfondi avec tous les habitants. Or cela n'a pas été le cas. Si certains sont satisfaits et tant mieux, une frange importante de la population, notamment dans l'habitat collectif, et des professionnels sont pénalisés fortement par cette mesure. Il faut les entendre et remettre l'ouvrage sur le métier d'une large concertation, sans chercher à contenter des habitants plus que d'autres. La place de la voiture en ville renvoie à de nombreuses questions liées au développement durable. L'explosion des projets immobiliers avec ces milliers de véhicules supplémentaires va aggraver une situation déjà dégradée. Jamais consulté sur ce dossier, notre groupe est disponible pour y travailler.

Contact : stationnementLBM@gmail.com